

## CHAPITRE II.

### LE MODE :

#### LES TECHNIQUES D'EXÉCUTION DU DROIT INTERNATIONAL

Sans être négligeable, la part de la bureaucratie administrative mise en place au sein des organisations internationales n'est pas prépondérante dans l'exécution du droit international. Une grande partie de l'administration de l'exécution des règles internationales, en effet, est laissée à l'appareil étatique. En d'autres termes, l'administration de l'exécution des obligations internationales est essentiellement « décentralisée », le rôle de l'administration internationale étant l'exception (Sect. I).

De la prépondérance étatique dans l'exécution du droit international résulte également un rôle particulier dévolu aux techniques de droit national. L'adaptation du droit interne au droit international, en effet, apparaît comme l'une des principales techniques d'exécution du droit international, et comme un des enjeux cruciaux de son respect (Sect. II).

### SECTION I.

#### L'ADMINISTRATION DE L'EXÉCUTION DU DROIT INTERNATIONAL

Comparée aux structures étatiques consacrées à l'administration de l'exécution (*law enforcement administrations*), l'administration de l'exécution du droit international se caractérise, précisément, par l'absence d'une administration centralisée. Le principe est que les sujets du droit international en général, et les Etats en particulier, surveillent eux-mêmes la bonne exécution des obligations internationales (§1). L'administration internationale de l'exécution, au sens d'une structure centralisée confiée à une organisation indépendante, est l'exception, même si son rôle pratique est loin d'être négligeable (§2).

#### §1. L'ADMINISTRATION DÉCENTRALISÉE DE L'EXÉCUTION : LE RÔLE DES INTÉRESSÉS

Les principes généraux du droit international laissent aux sujets intéressés la liberté d'organiser les techniques d'exécution du droit international tant s'agissant de leurs obligations que de leurs droits (A). C'est par exception que des règles spéciales peuvent organiser différentes formes de coopération dans l'exécution des obligations internationales (B).

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire  
et auprès des éditions A.Pedone  
13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : [librairie@apedone.net](mailto:librairie@apedone.net) - site : [www.pedone.info](http://www.pedone.info)